

Initiatives parlementaires

Puisque les garderies qui existent suffiront à satisfaire à la demande, étant donné que la liste d'attente ne comporte que 25 000 noms, il ne sera plus nécessaire de dépenser 1,4 milliard de dollars pour de nouvelles garderies et ces fonds seront donc disponibles. Quoique les libéraux ne vont pas libérer ces fonds comme ils l'avaient promis dans le livre rouge. On dirait une autre promesse électorale qui ne sera pas respectée.

Bref, c'est un important élément financier à considérer. Il faut voir si le système actuel, qui prévoit six façons différentes d'appuyer la garde des enfants au Canada, est suffisant. Répond-il aux besoins des gens? Je crois avoir montré ici aujourd'hui que non. Il n'est pas suffisant.

Il y a des solutions de rechange. J'en ai proposé quelques-unes. Elles ne règlent pas tout, mais elles permettent une consolidation et donnent le choix aux gens; elles contribuent à laisser l'argent aux familles, à laisser aux familles le soin de décider comment le dépenser. Après tout, ce sont elles qui l'ont gagné. Elles devraient savoir mieux que l'État et les établissements de subventionnement comment le dépenser.

Dans son programme social, le gouvernement devrait prévoir un programme d'aide au titre des frais de garde qui laisserait vraiment davantage d'argent aux gens. Qui leur laisserait le choix. Ensuite, il faut réduire le coût d'ensemble. Quoiqu'en dise le secrétaire parlementaire du ministre des Finances, la consolidation de ce programme ferait épargner un milliard de dollars à notre pays.

Le président suppléant (M. Kilger): Étant donné qu'aucun autre député ne souhaite participer au débat et que la motion ne

doit pas faire l'objet d'un vote, la période réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée.

M. Silye: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais obtenir le consentement unanime des députés présents. Je sais que ce projet de loi n'est pas censé faire l'objet d'un vote. C'est le sous-comité qui en a décidé ainsi. Cependant, après avoir mûrement réfléchi à la question, les députés seraient-ils prêts à donner leur consentement unanime pour que le projet de loi C-247 puisse faire l'objet d'un vote?

Le président suppléant (M. Kilger): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

M. Silye: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais proposer: Que le projet de loi ne soit pas lu maintenant pour la deuxième fois, mais, que du fait des aspects discriminatoires de la Loi de l'impôt sur le revenu, ainsi que de l'engagement du Parlement de mettre fin à la pauvreté chez les enfants d'ici à l'an 2000, l'objet du projet de loi soit renvoyé au Comité permanent du développement des ressources humaines et qu'en conséquence, le projet de loi soit retiré.

Le président suppléant (M. Kilger): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Kilger): Par conséquent, l'article est rayé du *Feuilleton*. Comme il est 14 h 40, la Chambre s'ajourne au lundi 13 mars 1995, à 11 heures, conformément aux articles 28 et 24 du Règlement.

(La séance est levée à 14 h 39.)